

**Charente-Maritime**  
**Commune de BREUILLET**



**MAIRIE**  
28, rue du Centre  
17920 BREUILLET  
Tél. 05 46 22 72 13 – Fax. 05 42 22 65 14  
mairie@breuillet-17.fr

**ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**  
Place JN de Lipkowski  
Tél. 05 46 22 67 33

## **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

La commune de BREUILLET organise l'accueil des enfants le matin et le soir, avant et après la classe ainsi que le mercredi après-midi. Il s'agit d'un service municipal assuré par des adjoints d'animation territoriaux.

L'objectif est de proposer un mode de garde de qualité conciliant les contraintes horaires des parents et le respect des rythmes et des besoins des enfants. C'est un lieu de détente, de loisirs, de repos, dans l'attente soit de l'ouverture de la journée scolaire, soit du retour en famille.

**L'inscription est obligatoire** avant tout accueil (à l'aide du bulletin ci-joint).

Les accueils temporaires sont possibles sous réserve de faire l'inscription une semaine avant les dates souhaitées.

Les accueils exceptionnels seront envisageables, **dans la limite des places disponibles**. Prévenir le plus tôt possible et vous assurer que votre enfant puisse être pris en charge.

L'inscription pour l'Accueil Périscolaire doit être faite auprès des animateurs.

Le rythme de fréquentation doit être déterminé et fixé au moment de l'inscription, **pour toute l'année scolaire**.

Il peut être continu (chaque jour de la semaine où l'école est ouverte) ou discontinu (certains matins ou certains soirs).

Mis à jour le 20-03-2018.



L'accueil se déroule dans les locaux de l'Accueil Périscolaire.

**Jours et horaires d'ouverture :**

Lundi et vendredi : de 7 h 45 à 8 h 25 et de 15 h 30 à 19 h 15  
 Mercredi : de 7 h 45 à 8 h 40 et de 12 h 15 à 12 h 30  
 Mardi et jeudi : de 7 h 45 à 8 h 25 et de 16 h 45 à 19 h 15

**Tarifs 2018:**

Comprenant l'accueil du matin et du soir :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Tarif plein : 2,45 €.

Tarif pour les familles du régime général (QF ≥ 760 €) : 2,35 €.

Tarif pour les familles du régime général (QF < 760 €) : 1,85 €.

Mercredi :

Tarif plein : 0,50 €.

Tarif pour les familles du régime général (QF ≥ 760 €) : 0,45 €.

Tarif pour les familles du régime général (QF < 760 €) : 0,40 €.

Quart d'heure supplémentaire : 2,30 €.

**Paiement :**

Le paiement s'effectue dès réception de la facture, à l'accueil périscolaire ou en mairie, par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces.

Ce service ne peut être pleinement profitable que si l'enfant respecte :

- Les agents (il tient compte de leurs remarques et de leurs réprimandes),
- La tranquillité de ses camarades,
- Les locaux et le matériel.

Les comportements portant préjudice à la bonne marche de l'Accueil Périscolaire pourront faire l'objet de sanctions allant jusqu'à l'exclusion définitive.

L'Adjointe au Maire,  
 Sylvie MAYEUR

**BULLETIN D'INSCRIPTION ACCUEIL PERISCOLAIRE**

**Année scolaire 2017 / 2018**

Nom de l'enfant : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Classe : .....

Pour une inscription régulière sur l'année scolaire, veuillez cocher les jours (matin, midi et/ou soir) dans le tableau ci-dessous.

(En cas de situation particulière, le rythme de fréquentation pourra être modifié à condition d'en avvertir le centre d'accueil au minimum une semaine avant le début du changement).

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN					
MIDI					
SOIR					

Pour une inscription temporaire, indiquer **en plus** la période : du ..... au .....

Date :

Signature des parents :